

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213303258-20210210-2021_02_10_01-DE

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Date de Convocation :

3 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Plassac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente.

Présents : Messieurs Jean-Louis BERNARD, Jean-Luc HILARION, Olivier VIGNON, Miguel REBELO, DUPONT Philippe, Rémi BETTES, Grégory EPAUD, Nancel DUKERS, Philippe LABORDE ; Mesdames, Aurélie BOUTEVILAIN, Nadia DERMONT, Michelle GABORIT, Cynthia BOUSSARD.

Absente Excusée : Mesdames Magali BODEI, Hélène CLAUSS (pouvoir à Jean-Louis BERNARD)

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie BOUTEVILAIN

Objet : Marché du Fleuve : tarif 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter pour l'année 2021 les tarifs dus par les exposants pour le marché du Fleuve qui a lieu tous les dimanches matin sur la place du Port.

Il propose les tarifs suivants :

- Un forfait annuel de 20 € par exposant en début d'année
- Part variable (payable au semestre) calculée comme suit :
- 0.5 € / ml et par dimanche
- 1 € par dimanche pour l'électricité
- 1 € par dimanche pour l'eau

Avec une remise de 25 % si présence hebdomadaire.

L'emplacement est réputé dû si l'exposant ne prévient pas au plus tard à 7 heures le jour de son absence car un emplacement laissé vide sera un handicap pour les autres exposants présents.

Monsieur le Maire propose en outre de reconduire la gratuité accordée au boulanger de Plassac, commerçant sédentaire installé sur la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants d'approuver les tarifs du marché du Fleuve pour l'année 2021 à compter du 1^{er} janvier tels qu'ils sont proposés par monsieur le Maire, de reconduire la gratuité pour le boulanger. Il mandate monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*Pour copie conforme au registre,
Fait à Plassac, le 10 février 2021
Le Maire, Jean-Louis BERNARD*

